

Date de
convocation :
30 mars 2016

Date d'affichage :
30 mars 2016

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 3

**Compte
Administratif de
la Commune
2015**

2016-011

**Approbation du
compte de gestion
de la Commune
2015**

2016-012

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille seize, le 07 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrice ARGIER, Maire.

Présents : M. ARGIER Patrice, M. NISON Luc, M. DEFORCEVILLE Thierry, Mme VENUTI Liliane, M. BIN Michel, M. DAUTREMEPUIS Francis, Mme LEMAIRE Sophie, Mme JOLIBOIS Patricia, Mme FAUGERON Sandrine, M. TROUVAY Claude, Mme VONACHEN Agnès, M. DEBOUT Joël.

Absent excusé : Mme ACHIN Corinne (qui a donné pouvoir à M. NISON Luc), Mme TASSY Sarah (qui a donné pouvoir à M. DEFORCEVILLE Thierry), M. METIER Bertrand (qui donne pouvoir à M. BIN Michel).

Secrétaire de séance : M. BIN Michel

Sous la présidence de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	874 958.88 €	
- Recettes :	1 019 160.86 €	
D'où un excédent de :		+ <u>144 201.98 €</u>

Investissement :

- Dépenses :	258 247.95 €	
- Recettes :	222 589.42€	
D'où un déficit de :		- <u>35 658.33 €</u>

Le résultat de l'année 2014 est de : + 108 543.45 €

Après report des résultats de l'année antérieure, le résultat global est excédentaire de: **+119 284.98 €**

Hors de la présence de M. ARGIER Patrice, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 et s'étant assuré que M. le Receveur a repris dans ses écritures, l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2015, approuve, à l'unanimité, le compte de Gestion dressé par M. le Receveur, pour l'année 2015.

**Affectation des
résultats de la
Commune 2015**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Report

Pour Rappel : Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : + 10 741,53 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de : -35 658,53 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : 144 201,98 €

2016-013

*Annulée et
Remplacée*

Par :

2016-027

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 7 424,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 32 341,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 144 201,98 €

Ligne 001

Déficit de résultat d'investissement reporté (R001) : -24 917,00 €

**Votes des Taxes
Municipales**

Le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu de chacun des taux actuels appliqués au montant réactualisé de chacune des bases s'élève à 374 161 €, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le vote des taux suivants, soit :

	Base communale	Taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 198 000,00 €	15.86%	190 003,00 €
Taxe sur le foncier bâti	796 800,00 €	21.02%	167 487,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	30 500,00 €	54.66%	16 671,00 €
Montant des impôts locaux			374 161,00 €

2016-014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Votes des
Subventions aux
associations 2016**

Sur proposition de la Commission de la vie associative, présentée par M. DEFORCEVILLE Thierry, adjoint au maire, il est proposé une enveloppe globale de subventions pour l'année 2016 de 19 000 €.

Les subventions de fonctionnement et exceptionnelles seront attribuées à partir du mois de juin 2016 suivant les dossiers de demandes déposés en Mairie.

2016-015

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune qui s'équilibre à la somme de :
- 910 930,92 € pour la section de fonctionnement ;
- 284 512,00 € pour la section d'investissement.

**Budget Primitif
2016**

En section d'investissement, les programmes suivants sont prévus :

- l'amélioration du patrimoine communal ;
- l'élaboration du PLU ;
- l'aménagement de la nouvelle mairie.
- le mobilier dans l'école et autres bâtiments;
- la mise en conformité des réseaux ;
- la signalisation routière,
- l'accessibilité handicapée
- la défense incendie Les Cloyes,
- la sécurité

2016-016

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

**Compte
Administratif
Assainissement
2016**

Fonctionnement :

- Dépenses :	21 665.47 €	
- Recettes :	37 419.48 €	
D'où un excédent de :		<u>+ 15 754.01 €</u>

Investissement :

- Dépenses :	1°998.72 €	
- Recettes :	24 006.13 €	
D'où un excédent de :		<u>+ 22 007.41 €</u>

2016-017

Le résultat de l'année 2014 est excédentaire de : +
37 761.42 €

Après report des résultats de l'année antérieure, le résultat global est excédentaire de : + **330 222.52 €**

Hors de la présence de M. ARGIER Patrice, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2015.

**Approbation du
Compte de
Gestion
Assainissement
2015**

2016-018

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 et s'étant assuré que M. le Receveur a repris dans ses écritures, l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2015, approuve, à l'unanimité, le compte de Gestion dressé par M. le Receveur, pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 280 995,01 €

Pour rappel : excédent de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 11 466,09 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'Investissement de : 22 007,41 €

Un résultat d'exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement de : 15 754,01 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 136°286,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

2016-019

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R001) : 0,00 €

**Affectation des
Résultats
d'Assainissement
2015**

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 27 220,10 €

**Budget Primitif
Assainissement
2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité le budget primitif annexe du service d'assainissement qui s'équilibre à la somme de :

- 51 720,10 € pour la section de fonctionnement ;
- 413 986,20 € pour la section d'investissement

2016-020

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vu le budget communal,

**Demande de
subvention CD60
pour la création
d'un plateau
surélevé rue de
Verdun**

M. le Maire présente le devis pour la création d'un plateau surélevé rue de Verdun. L'opération prévue pour un montant estimé à 11 104.56 € H.T. soit 13 325.47 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Création d'un plateau surélevé rue de Verdun	11 104.56 €	13 325.47 €
Subvention CD60 34% +10% / H.T.	4 886.01 €	
Financement communal		8 439.46 €

2016-021

Le projet sera entièrement réalisé courant 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de création d'un plateau surélevé rue de Verdun
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Vu le budget communal,

**Demande de
subvention CD60
pour la création
d'une écluse
route de Bailly**

M. le Maire présente le devis pour la création d'une écluse rue de Bailly. L'opération prévue pour un montant estimé à 3 424,00 € H.T. soit 4 108.80 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

2016-022
*Annulée et
Remplacée par :*

2016-025

	HT	TTC
Création d'un plateau surélevé rue de Verdun	3 424.00 €	4 108.80 €
Subvention CD60 34% +10% / H.T.	1 506.00 €	
Financement communal		2 602.80 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de création d'une écluse rue de Bailly,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Vu le budget communal,

M. le Maire présente le devis pour la création d'une vidéo surveillance rue de la poste. L'opération prévue pour un montant estimé à 28 870.00 € H.T. soit 33 444.00 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FPID).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Création d'un plateau surélevé rue de Verdun	27 870.00 €	33 444.00 €
Subvention CD60 34% +10% / H.T.	12 262.80 €	
Subvention FIPD 36% HT	10 033.20 €	
Financement communal		11 148.00 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- arrêter le projet de l'installation de vidéo surveillance.
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- solliciter une subvention auprès du FIPD.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au présent registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme
CARLEPONT, le 08 avril 2016

Le Maire
Patrice ARGIER

**Demande de
subvention CD60
et FIPD pour
l'installation
d'une vidéo
surveillance rue
de la Poste**

2016-023
*Annulée et
Remplacée
Par :*

2016-024

NOM Prénom	signature	NOM Prénom	signature
ARGIER Patrice		ACHIN Corinne	
NISON Luc		TASSY Sarah	
DEFORCEVILLE Thierry		VENUTI Liliane	
FROMENT Joseph		BIN Michel	
DAUTREMELPUS Francis		LEMAIRE Sophie	
METIER Bertrand		JOLIBOIS Patricia	
TROUVAY Claude		VONACHEN Agnès	
DEBOUT Joël			